

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 141 (1996)  
**Heft:** 6-7

**Artikel:** Une école de recrues pour illettrés  
**Autor:** Minder, Patrick  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345656>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ***Une école de recrues pour illettrés<sup>1</sup>***

Par l'officier spécialiste Patrick Minder

**Une à deux personnes sur dix souffrent, dans notre pays, de difficultés de lecture et d'écriture. En Suède, 25 % des adultes ne possèdent des capacités de lecture et d'écriture qu'au niveau le plus élémentaire ; la Suisse en compte entre 40 et 60 % avec un léger avantage pour les Romands. La Pologne arrive en queue de pelton avec 70 à 80 %... Faillite de l'école publique ?**

Certains pays européens ont lancé un programme destiné à venir en aide aux jeunes souffrant d'illettrisme. Ainsi « Défense et Lecture », en France, permet de détecter au recrutement les conscrits qui, pendant toute leur période de formation militaire, pourront suivre des cours de réapprentissage de la lecture et de l'écriture. Le projet suisse, qui devrait être fonctionnel dès le mois de juillet 1996, prévoit de faire fonctionner une structure adaptée du système français pour les recrues suisses ; il est le prolongement d'une action que j'ai menée dans des écoles de recrues depuis l'été 1994.

## **1. Situation actuelle**

Selon les règlements en vigueur, tout conscrit souffrant d'illettrisme grave ne franchit pas le cap du recrutement. Certains d'entre eux effectuent pourtant leur

école de recrues, sans véritables problèmes jusqu'à ce que leur handicap soit détecté par les cadres. Chaque année, quelque 30 à 40 recrues francophones<sup>2</sup> concilient difficilement leur service avec leur situation d'illettrés. Durant ces quinze semaines d'instruction, ils se rendent compte du décalage qui les séparent de leurs camarades, ce qui aggrave leur difficulté d'intégration. Se trouvant ou ayant été au chômage, ils imaginent mal une véritable insertion professionnelle.

Le Groupement de l'Instruction compte depuis 1972 un Service psycho-pédagogique qui met à disposition des officiers spécialisés (psychiatres, psychologues, éducateurs, pédagogues, enseignants, chercheurs scientifiques), dont la mission consiste à venir en aide aux hommes et aux cadres qui connaissent des difficultés personnelles

dans les écoles de recrues, donc également à des recrues souffrant d'illettrisme.

Grâce aux cours organisés en 1994 et en 1995, les recrues concernées ont pu terminer leur école, ce qui apparaît primordial pour des jeunes qui souhaitent être traités comme leurs camarades. En effet, pour ces illettrés, effectuer l'école de recrues apparaît comme un défi, une façon de prouver qu'ils sont capables, comme les autres, de surmonter des difficultés. Ils ont là une possibilité de vérifier leurs capacités et de prendre des décisions concernant leur formation ou leur profession. En l'absence de toute organisation officielle, il a fallu trouver des solutions pratiques dont les défauts essentiels étaient l'improvisation et la fragilité dans la durée ; depuis juillet 1994, j'ai pu venir en aide à 7 recrues, avec l'accord de leurs cadres.

<sup>1</sup> Projet conçu pour le Service psycho-pédagogique du Groupement de l'Instruction, présenté au Comité de lutte contre l'illettrisme de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO et couronné par un premier prix, remis par l'auteur au SPP.

<sup>2</sup> Ce chiffre est inférieur à la réalité, si l'on admet qu'environ 10 % de la population résidante souffre d'illettrisme (5 % de la population suisse).

" Didier"

apres à lire

Pendant mon école de Recrue ~~je suis passé~~ j'ai passer à tout les vendredi après-midi à lire et écrire à fribourg. On nous nous ~~donnent~~ une course pour voir si sa nous ~~plaît~~ plaît, alors on ~~me~~ na toute ~~rester~~ apprécier et on va continuer, c'est formidable ~~de~~ apprécier les choses. Comme on sa nous ~~est~~ est à porte ~~beaucoup~~ beaucoup dans la vie active. ~~on~~ alors ~~je vous soumette~~ nous maintenant on nous écrire des lettres de ~~de~~ une ligne sent ~~faute~~ faute et lire ~~de~~ des livres, le jour prendre plus.

Un exemple : Didier qui accomplissait son école de recrues en été 1995.

## 2. Présentation du projet

Fort de mon expérience pratique, j'ai suivi une formation spécifique touchant le travail avec les adultes illettrés, afin de former à mon tour, en 5 jours et au moins 4 heures de stage pratique, 5 officiers du Service psycho-pédagogique, sur la base des méthodes en vigueur dans la vie civile, mais adaptées aux impératifs de la vie militaire.

Sur la base du programme français « Défense et Lecture », une commission,

comportant 1 conseiller pédagogique et 4 officiers formateurs<sup>3</sup>, crée le matériel d'instruction adapté aux programmes scolaires suisses et aux exigences de l'armée. Ces documents permettent aux recrues illettrées de progresser dans la connaissance de la langue maternelle par la lecture et l'écriture, mais aussi par un travail basé sur l'instruction militaire, par exemple le fonctionnement d'une arme qu'une recrue illettrée ne peut aborder grâce aux supports classiques (règlement, dépliant, notice). Ce matériel est soumis

à l'approbation du Groupe-ment de l'Instruction, via le Service psycho-pédago-gique.

Le matériel d'instruction, qui se présente sous la forme de manuels, de livrets-cahiers et de brochures réunis dans un dossier ou une mallette, sera imprimé par la Centrale d'édition et d'impression du Département militaire fédéral, donc produit gratuitement et régulièrement mis à jour en fonction des besoins. Il faudra aussi compter acquérir un certain nombre de dictionnaires.

<sup>3</sup> 4 périodes de 5 jours.

## 2.1. Création de quatre centres

L'activité nationale du Service psycho-pédagogique, devant couvrir à terme l'ensemble du territoire national, démarre dans un premier temps en Suisse romande, dans quatre centres de formation d'adultes, dirigés par un officier formateur :

- Genève, pour les casernes de Genève et de Bière ;
- Payerne, pour les casernes de Colombier, Moudon, Drogens et Payerne ;
- Fribourg, pour la caserne de Fribourg ainsi que celles situées en Suisse alémanique et au Tessin, où des recrues francophones effectuent leur service (centre actuel de formation) ;
- Saint-Maurice, pour les casernes de Saint-Maurice et de Sion.

Actuellement, le dépistage à Saint-Maurice est le mieux organisé, parmi une population de recrues issue souvent de couches sociales moins bien formées que celles qui composent les effectifs des autres écoles. Je souhaite que les différents responsables des écoles de recrues nous apportent leur aide, contribuant ainsi à l'impact d'une organisation nouvelle, sans doute prisée par un public souvent enclin à critiquer l'armée.

Chaque centre disposera d'un local et du matériel nécessaire. La recrue a le choix de venir ou non au premier cours mais, après

cet essai, elle s'engage à les suivre avec sérieux, sinon elle retourne à la troupe. Le groupe ne doit, en aucun cas, dépasser six personnes. Chaque cours étant adapté aux difficultés de chacun, il n'y a pas de programme commun, sauf pour le domaine plus typiquement militaire. Chaque participant doit pouvoir progresser à son rythme. Par école de recrues (hiver et été), chaque centre organise le vendredi un cours de 4 heures, soit 40 heures, le nombre d'heures étant déterminée par la durée du service (trois mois et demi).

L'armée dispose d'un Service social dont la tâche est de soutenir les recrues sans emploi et de leur proposer des solutions concrètes pour améliorer leur situation. Le fait qu'une recrue suive les cours de réapprentissage de la lecture et de l'écriture, outre l'exercice consistant à répondre à une offre d'emploi, lui fait prendre conscience de l'importance de disposer d'une formation convenable pour accéder plus facilement au marché de l'emploi. Sa motivation de poursuivre les cours et de progresser s'en trouve renforcée.

Il serait nécessaire que les participants poursuivent leur apprentissage et conservent leur motivation (excellente dans la majorité des cas). Pour ce faire, les centres de l'Association Lire et Ecrire, bien répartis sur l'ensemble de la Suisse romande, pourraient servir de relais, si l'on prend soin

d'assurer une collaboration. Bien entendu, les hommes, de retour dans la vie civile, décident librement de suivre ce cours, mais une majorité d'entre eux, l'expérience le prouve, envisagent de persévéérer dans leur réapprentissage. Il est encore trop tôt pour savoir s'ils réalisent vraiment cette intention.

## 2.2. Et le budget ?

Le projet a l'avantage de bénéficier du personnel, des infrastructures militaires (gratuité des locaux, du matériel de base, de l'édition et de la distribution), d'un réseau d'information très performant. Il devrait couvrir à terme l'ensemble du territoire national. Pas besoin de fonds pour la planification et la réalisation, bien qu'il s'agisse d'un projet-pilote du Service psycho-pédagogique militaire, celui-ci mettant ses moyens à disposition.

Le Service psycho-pédagogique prend en charge les 5000 francs dépassant la somme représentant le premier prix octroyé par l'UNESCO. Ainsi le financement serait assuré jusqu'au printemps 1997. Pour les écoles de recrues suivantes, la structure étant installé, les formateurs désignés, le Service psycho-pédagogique pourrait supporter les frais de fonctionnement, un aspect qu'il ne faut pas négliger, car la souplesse de l'organisation proposée assure à long terme la continuité de la formation d'adultes après l'école de recrue.

Avec un montant peu élevé, on met en place une structure supra-cantonale efficace, détectant les recrues illettrées parmi les 30 000 jeunes, toutes langues confondues, qui font leur premier service, c'est-à-dire une forte majorité de la classe d'âge.

### 2.3. Inconvénients

– Ce projet ne prend pas en compte les jeunes que le recrutement n'intègre pas dans l'armée et qui sont renvoyés sans qu'on leur propose de suivre des cours civils. Au recrutement, le Service psycho-pédagogique ne peut pas, à l'heure actuelle, installer une structure quelconque pour la journée que dure cet « examen ».

– L'armée étant une institution regroupant essentiellement des hommes, la population féminine en général échappe au projet.

– La courte durée d'une école de recrues – 15 semaines – ne permet que de créer la motivation et de faire prendre conscience.

– Certains centres proposés semblent éloignés des régions pour lesquelles ils sont prévus, par exemple Fribourg et le Tessin. Le choix est basé sur le constat qu'aucune recrue de Suisse alémanique ne s'est encore adressée à nous. D'autre part, le Service psycho-pédagogique n'est installé au Tessin qu'à partir de juillet 1995. On pourrait

donc facilement déplacer ce centre vers l'Est en fonction des besoins.

### 2.4. Avantages

– Le cas est suffisamment rare en Suisse pour être signalé : par le biais d'un organe spécialisé, la Confédération agit officiellement et concrètement pour lutter contre l'illettrisme à l'échelon national<sup>4</sup>.

– L'armée est l'unique organe capable de détecter, dans une classe d'âge, les jeunes souffrant d'illettrisme, avant qu'ils ne soient ancrés dans la vie civile et professionnelle. En effet, l'école présente l'inconvénient de n'être obligatoire que jusqu'à l'âge de quinze ans. Il faut saisir cette chance ; les organes de lutte contre la drogue l'ont bien

compris, certains spécialistes de la médecine utilisent les écoles de recrues comme « bases de données », parce qu'elles regroupent la majorité des individus de la tranche d'âge 18-22 ans.

– Créer une école de recrue de formation d'adultes, c'est bien user d'une institution pluriséculaire : cela rime avec gratuité, diffusion nationale, pérennité et stabilité du système.

– En installant une telle infrastructure, on suscite au sein de l'armée un prise de conscience de la situation de l'illettré, partant, la même attention dans les institutions politiques. Les effets ne peuvent qu'être bénéfiques.

Date	Poste	Montant
<b>Automne 1995</b>	Formation du responsables des écoles de recrues « Soutien scolaire »	500.–
<b>Hiver 1995-1996</b>	Formation de 5 officiers responsables des centres (3 jours, Fr. 100.– par jour, tout compris)	1500.–
<b>Printemps 1996</b>	Elaboration du matériel pour les recrues 4 périodes de service de 5 jours (les 2 instructeurs sans frais), 20 jours à Fr 100.–	2000.– 5000.–
<b>Juin 1996</b>	Première école de recrues de soutien scolaire Frais de fonctionnement des 4 centres à 40 heures, soit 160 heures de cours	6000.–

<sup>4</sup> Voir à ce propos les chiffres inquiétants publiés par l'OCDE en février 1996 in Le JGE & GALA, supplément JEF du 29.4.96, pp. 8-13.

### 3. Conclusion

L'acceptation du projet du Service psycho-pédagogique permettrait, à l'aube de l'an 2000, d'installer un organe national de lutte contre l'illettrisme. Partant du principe qu'"il faut battre le fer quand il est chaud", le Service psycho-pédagogique travaille depuis deux ans à créer des

liens avec diverses personnes et associations, afin de pouvoir répondre au mieux à la demande des recrues illettrées.

Pour la première fois, on a pu exposer auprès d'organes militaires compétents la situation dramatique dans laquelle se trouvent, chaque année, des jeunes gens qui entrent

dans la vie militaire. Vouloir les aider, c'est participer à l'avènement d'une société mieux instruite, donc mieux préparée à affronter les difficultés, qu'elles soient civiles ou militaires. Ne serait-ce pas dommage de laisser le fer se refroidir ?

P. M.

### Communiqué de la Société suisse des officiers

## Les nouveaux statuts de la SSO apportent plus de professionnalisme...

Le 11 mai 1996, l'Assemblée ordinaire des délégués a accepté à l'unanimité les statuts proposés par le Comité central, qui visent à rendre plus efficace le travail de la Société suisse des officiers :

1. Le principe du Vorort, qui définissait la composition du Comité central, est supprimé. Ainsi sont créées les conditions pour que les forces vives de l'ensemble du pays prennent en charge les destinées de la SSO. Bien entendu, il continuera à y avoir un tournus pour le président et les vice-présidents.
2. Jusqu'à maintenant, le Comité central changeait complètement tous les trois ans ; cela créait des solutions de continuité et d'inévitables difficultés de mise en route. Les nouveaux statuts, qui prévoient une période de trois ans pour le président et une période de deux ans avec des possibilités limitées de réélection pour les autres membres du Comité central, permettent une politique judicieuse concernant les personnes appelées à siéger au Comité central, ainsi qu'un renouvellement annuel régulier.
3. L'ancrage du Secrétariat général assure un élément professionnel dans le travail quotidien de la SSO, organisation de milice. Ni l'emplacement du secrétariat général, ni son cahier des charges ne figurent dans les statuts, si bien que chaque Comité central, surtout le président, peut l'organiser selon ses besoins.

Il est réjouissant que l'assemblée des délégués ait accepté ces statuts à l'unanimité. Le groupe de travail, sous la responsabilité du secrétaire général, a mené à bien cette révision et mérite tous nos remerciements.

**Le responsable de l'information SSO  
Maj EMG Günter Heuberger**